

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 12 avril 2010

Projet de loi

approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2009

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;

vu les articles 49, 55 et 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993;

vu la loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'année 2009, du 14 décembre 2007;

vu les états financiers de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2009,

décède ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers de la République et canton de Genève comprennent le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport de l'organe de révision.

² Les états financiers pour l'année 2009 sont approuvés.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle, d'un montant de 161 millions F, est acceptée.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2009, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2009 est approuvée.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2009

I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvé par la Commission des finances

Dpt.	CR	Nature	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Dépassements	
						Total	dont autorisés
30 - Charges de personnel						70'697'111.76	76'670'160.00
DF				144'266'870	156'988'900.03	12'722'030.03	12'524'339.00
DIP				1'083'019'537	1'097'713'498.17	14'693'961.17	17'708'050.00
DI				366'112'279	406'102'263.10	39'989'984.10	43'671'947.00
DCTI				130'309'864	130'536'281.37	226'417.37	169'205.00
DT				69'479'593	70'223'023.10	743'430.10	163'540.00
PJ				72'149'746	74'471'034.99	2'321'288.99	2'433'079.00
31 - Dépenses générales						20'172'620.06	39'778'134.00
DIP				47'488'523	47'717'143.55	228'620.55	4'877'970.00
DI				47'557'143	50'195'899.00	2'638'756.00	6'171'949.00
DCTI				232'482'114	234'989'574.18	2'507'460.18	21'733'277.00
DT				40'356'808	54'538'830.76	14'182'022.76	5'937'718.00
AC				769'069	1'298'219.15	529'150.15	913'946.00
PJ				11'760'300	11'846'910.42	86'610.42	143'274.00
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt						12'290'313.08	7'020'000.00
DF	02240000		Administration fiscale - AFC	9'000'000	21'290'313.08	12'290'313.08	7'020'000.00
35 - Dédommagements à des tiers						16'569'008.64	9'182'000.00
DI	04020200		Service des étrangers et des confédérés	1'588'500	2'104'622.35	516'122.35	700'000.00
DI	04040000		Corps de police	95'000	10'630'836.60	10'535'836.60	1'555'000.00
DI	04050300		Service de l'application des peines et mesures	9'650'000	13'056'856.20	3'406'856.20	3'700'000.00
DSE	07040100		OCE - part cantonale	26'350'000	28'317'210.70	1'967'210.70	3'000'000.00
PJ	14010000		Administration du pouvoir judiciaire	5'773'000	5'915'982.79	142'982.79	227'000.00
36 - Subventions accordées						37'496'069.03	35'172'373.00
03 - Instruction Publique						1'854'246.30	1'935'789.00
DIP	03130000	36502301	Grandes manifestations	647'500	845'971.35	198'471.35	189'000.00
DIP	03250000	36307701	Conditions locales particulières - HESSO	1'426'517	1'453'857.00	27'340.00	247'340.00
DIP	03250000	36307802	Conditions locales particulières HES-S2	285'087	685'571.00	400'484.00	400'484.00
DIP	03310000	36502001	Fondation SGIPA	3'176'619	3'202'219.00	25'600.00	25'600.00
DIP	03310000	36507001	Institutions hors canton accueillant des mineurs	179'100	968'122.75	789'022.75	650'000.00
DIP	03310000	36507301	Fondation Ensemble	5'469'947	5'826'312.00	356'365.00	356'365.00
DIP	03320000	36102201	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprises hors canton	150'000	206'963.20	56'963.20	57'000.00
04 - Institutions						2'696'098.10	2'955'000.00
DI	04040000	36300118	Subventions à la fondation des parkings	0	2'641'098.10	2'641'098.10	2'900'000.00
DI	04050100	36504000	Association la pâquerette des champs	205'000	230'000.00	25'000.00	25'000.00
DI	04050100	36514000	Association la Pâquerette des champs - subvention non monétaire - location	0	30'000.00	30'000.00	30'000.00
05 - Constructions et technologie de l'information						4'791'455.15	5'342'431.00
DCTI	05020000	36605050	Démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation (LDTR lois 7292 et 8883)	3'000'000	4'450'937.15	1'450'937.15	2'000'000.00
DCTI	05060000	36318050	Subvention tacites - intérêts dotations fidp - 56-1560101 / 56-4268001	5'100'000	7'361'208.00	2'261'208.00	1'941'156.00
DCTI	05060000	36318051	Subvention tacites - intérêts dotations fpic- 56-1530201 / 56-4268002	2'200'000	2'384'813.00	184'813.00	81'125.00
DCTI	05070000	36507456	Subventions aux institutions privées	270'000	435'697.00	165'697.00	462'000.00
DCTI	05900100	36507012	Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires	2'500'000	3'139'300.00	639'300.00	764'650.00
DCTI	05900100	36507112	Associations et sociétés sportives, subventions conditionnelles	50'000	139'500.00	89'500.00	93'500.00
06 - Territoire						15'747'907.80	14'070'000.00
DT	06040000	36400314	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnel	1'000'000	16'678'366.90	15'678'366.90	14'000'000.00
DT	06050000	36508511	Subventions liées aux dégâts dus à la faune	185'000	254'540.90	69'540.90	70'000.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2009

I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la Commission des finances

Dpt.	CR	Nature	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Dépassements	
						Total	dont autorisés
07 - Solidarité et Emploi						2'170'839.85	1'718'499.00
DSE	07141100	36300501	EPH - Etablissements Publics pour l'Intégration - EPI - fonctionnement	44'806'250	45'403'038.00	596'788.00	633'943.00
DSE	07141100	36500405	EPH - Fondation Aigues-Vertes	13'030'975	13'225'289.00	194'314.00	199'874.00
DSE	07141100	36500504	EPH - Fondation Clair Bois	13'858'717	14'091'755.00	233'038.00	239'769.00
DSE	07141100	36500603	EPH - Fondation Ensemble	8'126'479	8'286'437.00	159'958.00	163'346.00
DSE	07141100	36500702	EPH - Fondation Foyer-Handicap	17'059'339	17'232'670.00	173'331.00	181'567.00
DSE	07141100	36600200	Indemnités LAVI	990'000	1'803'410.85	813'410.85	300'000.00
08 - Economie et Santé						10'235'521.83	9'150'654.00
DES	08032100	36300117	Indemnité de fonctionnement HUG	629'475'507	635'019'053.00	5'543'546.00	5'664'283.00
DES	08032100	36300119	Indemnité de fonctionnement cliniques de Joli-Mont et Montana	16'459'480	16'623'487.00	164'007.00	164'007.00
DES	08032100	36500117	FSASD - Subvention de fonctionnement	115'237'362	117'932'447.03	2'695'085.03	952'022.00
DES	08051100	36600212	Hospitalisation hors canton	5'100'000	5'188'289.75	88'289.75	1'200'000.00
DES	08071100	36100117	Nouvelle politique régionale (NPR) - Appui à l'innovation	275'000	514'946.00	239'946.00	239'946.00
DES	08072100	36300103	Subvention FAE- Fondation aide aux entreprises	4'700'000	5'923'116.05	1'223'116.05	715'396.00
DES	08076100	36604001	Remboursement taxes	710'000	991'532.00	281'532.00	215'000.00
CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES APPROUVES PAR LA COMMISSION DES FINANCES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION DE DEMANDE FORMELLE, SELON L'ARTICLE 49 al. 6 lettres c à f. DE LA LGAF ET SELON L'ARTICLE 4 RCSup*						5'649'548.84	6'400'430.00
33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables						5'450'064.84	6'200'000.00
07 - Solidarité et Emploi						5'450'064.84	6'200'000.00
DSE	07142100		Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (Débiteurs irrécouvrables)	6'500'000	11'950'064.84	5'450'064.84	6'200'000.00
36 - Subventions accordées						199'484.00	200'430.00
03 - Instruction Publique						142'078.00	142'078.00
DIP	03130000	36500106	Conservatoire de musique de Genève	10'559'270	10'580'138.00	20'868.00	20'868.00
DIP	03310000	36403101	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	20'334'473	20'352'730.00	18'257.00	18'257.00
DIP	03310000	36507101	Fondation officielle de la jeunesse	24'021'325	24'092'379.00	71'054.00	71'054.00
DIP	03310000	36507402	Fondation Clair-Bois	12'343'151	12'353'270.00	10'119.00	10'119.00
DIP	03310000	36507501	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	998'255	999'119.00	864.00	864.00
DIP	03310000	36507901	Atelier x	351'051	352'827.00	1'776.00	1'776.00
DIP	03310000	36508001	Association catholique d'action sociale (ACAS)	5'641'437	5'660'577.00	19'140.00	19'140.00
05 - Constructions et technologie de l'information						44'500.00	44'500.00
DCTI	05900100	36527012	Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires exercice antérieur, élément d'ajustement	0	44'500.00	44'500.00	44'500.00
07 - Solidarité et Emploi						12'906.00	13'852.00
DSE	07141100	36501002	EPH - La Maison des Champs	1'447'480	1'456'575.00	9'095.00	9'792.00
DSE	07141100	36504501	EPH - Association pour l'Appartement de Jour (APAJ)	529'235	533'046.00	3'811.00	4'060.00
TOTAL I						162'874'671.41	174'223'997.00

* Certains de ces crédits supplémentaires et extraordinaires font partie de l'ensemble des dépassements de crédits liés à l'introduction des normes comptables IPSAS. Ils ont été soumis à la Commission des finances afin de présenter l'ensemble des effets liés aux normes IPSAS, malgré le fait que l'article 49 al. 6 de la LGAF stipule qu'il n'est pas nécessaire de faire des demandes de dépassements de crédits pour les dotations à provisions.

Hormis les natures 30 et 31 qui sont présentées par département, la totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2009

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art. 4

Dpt.	CR	Nature	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Dépassements
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt						8'584.97
DF	02250000		Office du personnel de l'Etat - OPE	0	5'271.60	5'271.60
DIP	03110000		Secrétariat général	0	798.52	798.52
DIP	03210000		Enseignement primaire	0	149.20	149.20
DIP	03230000		Enseignement secondaire postobligatoire	0	416.00	416.00
DSE	07143300		Service des prestations complémentaires (SPC)	0	1'949.65	1'949.65
33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables						334'955'230.90
DF	02220000		Direction générale des finances de l'Etat - DGFE	5'285'956	57'180'152.44	51'894'196.44
DF	02240000		Administration fiscale - AFC	210'880'517	328'790'029.88	117'909'512.88
DF	02250000		Office du personnel de l'Etat - OPE	32'197'033	64'417'558.66	32'220'525.66
DF	02260000		Office cantonal de la statistique - OCSTAT	0	0.20	0.20
DF	02290300		Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance - SFP	0	9'300.00	9'300.00
DIP	03130000		Services partagés et logistiques	0	111'920.74	111'920.74
DIP	03210000		Enseignement primaire	3'617'069	7'217'478.56	3'600'409.56
DIP	03220000		Cycle d'orientation	2'405'080	2'573'298.28	168'218.28
DIP	03230000		Enseignement secondaire postobligatoire	3'893'345	4'805'037.36	911'692.36
DIP	03250000		Haute école spécialisée de Genève	0	2'403.06	2'403.06
DIP	03260000		Université	2'831'970	7'614'718.73	4'782'748.73
DIP	03310000		Office de la jeunesse	1'308'623	4'641'950.52	3'333'327.52
DIP	03320000		OFFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	168'307	2'885'047.76	2'716'740.76
DI	04010000		Présidence, secrétariat général	514'922	1'023'212.41	508'290.41
DI	04020200		Service des étrangers et des confédérés	0	343'459.50	343'459.50
DI	04020400		Direction cantonale de l'état civil	8'941	9'562.33	621.33
DI	04030900		Archives d'Etat	22'769	50'465.08	27'696.08
DI	04040000		Corps de police	4'362'614	12'654'495.65	8'291'881.65
DI	04050200		Prison de Champ-Dollon	253'615	396'950.73	143'335.73
DI	04050400		Service de probation et d'insertion	0	49'376.45	49'376.45
DI	04050500		Service des établissements de détention	78'895	149'192.31	70'297.31
DI	04070100		Direction générale des offices des poursuites et des faillites	0	952.88	952.88
DI	04070200		Office des poursuites	442'004	1'104'496.06	662'492.06
DI	04080100		Service des automobiles et de la navigation	904'272	935'583.15	31'311.15
DCTI	05010000		Conseil d'Etat, secrétariat général - DCTI	-2'810'618	40'143.20	2'850'761.20
DCTI	05020000		Autorisation de construire	0	957'999.65	957'999.65
DCTI	05040000		Bâtiments	124'693'704	166'094'580.70	41'400'876.70
DCTI	05050000		Génie civil	42'357'878	78'695'192.84	36'337'314.84
DCTI	05060000		Logement	877'808	4'629'010.02	3'751'202.02
DCTI	05070000		Patrimoine et sites	0	1'441'500.00	1'441'500.00
DCTI	05080000		Centre des technologies de l'information (CTI)	35'433'692	41'482'077.28	6'048'385.28
DCTI	05090000		Direction de support	10'000	119'097.11	109'097.11
DCTI	05110000		Sécurité civile	611'402	654'241.46	42'839.46
DT	06020000		Direction générale de l'intérieur	528'162	1'135'173.72	607'011.72
DT	06030000		Direction générale de la mobilité	57'10'636	74'10'093.74	16'999'457.74
DT	06040000		Direction générale de l'environnement	1'857'367	3'693'924.88	1'836'557.88
DT	06050000		Direction générale de la nature et du paysage	166'260	3'310'220.61	3'143'960.61
DT	06060000		Direction générale de l'agriculture	65'377	104'351.53	38'974.53
DT	06100000		Direction générale de l'aménagement du territoire	138'245	148'818.98	12'573.98
DSE	07010000		Présidence, secrétariat général	96'011	446'319.66	350'308.66
DSE	07040100		OCE - Part cantonale	170'590	182'783.06	12'193.06
DSE	07142200		Service des tuteles d'adultes	40'000	369'521.06	329'521.06
DSE	07145100		Service de l'assurance maladie	41'350'000	42'617'538.30	1'267'538.30
DES	08011100		Présidence et secrétariat général	-480'133	7'481.19	487'614.19
DES	08032100		Direction générale des CASS et du réseau de soins	21'379'555	23'344'778.73	1'965'223.73
DES	08051100		Direction générale de la santé	24'285	496'294.28	472'009.28
DES	08055100		Service de la consommation et des affaires vétérinaires	345'656	365'811.74	20'155.74
DES	08071100		Direction des affaires économiques	51'592	51'993.64	401.64
DES	08074100		Registre du commerce et régimes matrimoniaux	25'000	48'317.51	23'317.51
DES	08076100		Service du commerce	167'255	1'322'339.62	1'156'084.62
GC	11020100		Secrétariat général du Grand Conseil	0	2'758.63	2'758.63
PJ	14010000		Administration du pouvoir judiciaire	973'610	1'773'491.02	799'881.02

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2009

- II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art. 4

Dpt.	CR	Nature	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Dépassements
36 - Subventions accordées						440'021.91
01 - Chancellerie						3'910.00
CHA	01010200	36000110	Conférence des gouvernements cantonaux	175'000	178'910.00	3'910.00
02 - Finances						17.75
DF	02220000	36505802	Subv. Fds Langland-Aubert (enfance malheureuse)	300	317.75	17.75
03 - Instruction Publique						169'549.00
DIP	03110000	36506801	Contribution à la promotion de la paix	218'900	220'840.00	1'940.00
DIP	03130000	36529902	Fonds spéciaux - ajustements	0	136'600.00	136'600.00
DIP	03250000	36607801	Taxes scolaires - HESS2	3'067'000	3'079'200.00	12'200.00
DIP	03320000	36302401	Subvention cantonale au FFPP	1'825'000	1'825'001.00	1.00
DIP	03320000	36604001	Remboursement taxes	460'000	471'755.00	11'755.00
DIP	03320000	36604201	Remboursement des écolages de musique	400'000	407'053.00	7'053.00
04 - Institutions						100.00
DI	04010000	36500915	Subventions diverses	19'900	20'000.00	100.00
06 - Territoire						26'888.30
DT	06010000	36510102	Subvention tacite CGN, prêt	185'500	189'815.05	4'315.05
DT	06020000	36300302	Rétribution des chefs de musique	163'000	164'813.80	1'813.80
DT	06060000	36207210	Améliorations foncières	280'000	280'759.45	759.45
DT	06060000	36601003	Modes de production et matières premières renouvelables	100'000	120'000.00	20'000.00
07 - Solidarité et Emploi						4'754.80
DSE	07143300	36600214	Abonnements TPG - SPC	6'400'000	6'404'754.80	4'754.80
08 - Economie et Santé						234'802.06
DES	08011100	36100210	Conférence des directeurs des affaires sanitaires	195'972	207'651.60	11'679.60
DES	08032100	36310111	Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG	62'438'321	62'509'033.61	70'712.61
DES	08032100	36510142	Subvention en nature FSASD - Mise à dispo matériel informatique	1'635'284	1'635'284.45	0.45
DES	08051100	36100113	Interassociation de sauvetage	30'000	30'326.45	326.45
DES	08051100	36310106	Indemnité mise à disposition personnel unité EIS	280'525	298'777.95	18'252.95
DES	08055100	36118130	Subventions non monétaires à d'autres cantons	0	119'230.00	119'230.00
DES	08055100	36500107	Subventions suite à des épizooties	14'000	28'600.00	14'600.00
TOTAL II						335'403'837.78

La totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2009

III. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la Commission des finances

Dpt.	CR	Nature	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Dépassements
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt						46'349.20
DCTI	05040000		Bâtiments	0	46'349.20	46'349.20
34 - Parts et contributions sans affectation						12'311'675.46
DF	02240000		Administration fiscale - AFC	174'706'000	186'981'701.96	12'275'701.96
DT	06040000		Direction générale de l'environnement	100'000	135'973.50	35'973.50
35 - Dédommagements à des tiers						815'646.70
DIP	03220000		Cycle d'orientation	0	49'360.00	49'360.00
DIP	03230000		Enseignement secondaire postobligatoire	962'000	1'079'790.00	1'177'90.00
DIP	03320000		OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	2'553'000	2'850'223.90	297'223.90
DI	04050200		Prison de Champ-Dollon	378'500	429'915.80	51'145.80
DCTI	05050000		Génie civil	14'500'000	14'799'857.00	299'857.00
36 - Subventions accordées						9'783'685.59
02 - Finances						203'163.75
DF	02220000	36600103	Remise de cotisations AVS	200'000	403'163.75	203'163.75
03 - Instruction Publique						7'028'108.87
DIP	03250000	36107801	Contributions intercantionales - HESS2	20'020'000	21'380'000.00	1'360'000.00
DIP	03310000	36547601	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	0	1'010'648.73	1'010'648.73
DIP	03310000	36600602	Subsides pour la formation scolaire spéciale	18'665'000	19'546'920.55	881'920.55
DIP	03310000	36608001	Frais de placements	8'080'000	10'479'922.84	2'399'922.84
DIP	03320000	36600101	Allocations d'apprentissage	3'780'000	4'224'733.00	444'733.00
DIP	03320000	36600201	Remboursements de taxes pour apprentis	350'000	413'167.50	63'167.50
DIP	03320000	36602101	Conversion de prêts en allocations	700'000	730'186.00	30'186.00
DIP	03320000	36605001	Allocations d'encouragement à la formation	0	578'347.85	578'347.85
DIP	03320000	36605201	Chèques formation	3'000'000	3'074'737.40	74'737.40
DIP	03320000	36611001	Allocations d'études - non monétaire	0	184'445.00	184'445.00
04 - Institutions						69'150.20
DI	04010000	36511010	Association Vires - subvention non monétaire - location	0	30'000.00	30'000.00
DI	04050500	36600213	Péculé et vêtements	536'562	575'712.20	39'150.20
05 - Constructions et technologie de l'information						48'968.60
DCTI	05060000	36518050	Charges des prêts LGL sans intérêts et à taux réduits	55'000	103'968.60	48'968.60
06 - Territoire						822'138.49
DT	06030000	36310125	Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures	11'224'322	12'046'460.49	822'138.49
08 - Economie et Santé						1'251'777.94
DES	08032100	36310112	Indemnité location financement intérêt de la dette HUG	35'841'321	37'068'475.64	1'227'154.64
	08072100	36510171	Subvention non monétaire - FAE - Capital de dotation	600'000	624'623.30	24'623.30
14 - Pouvoir Judiciaire						360'377.74
PJ	14010000	36600215	Traducteurs, témoins expertises AJ	166'788	527'165.74	360'377.74
TOTAL III						22'957'366.95

Les totalisations des dépassements de crédit au niveau des natures s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise :

- à approuver les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009,
- à accepter l'attribution à la réserve conjoncturelle,
- à régulariser les crédits supplémentaires et extraordinaires 2009,
- à accepter la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2009.

Ce projet de loi est basé sur le « rapport sur les comptes 2009 », tomes 1 et 2.

L'exposé des motifs du Conseil d'Etat, publié en première partie du tome 1 du rapport sur les comptes 2009, constitue la partie générale de cet exposé des motifs.

Commentaire article par article :

Art. 1 Etats financiers

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers. Par états financiers, il faut comprendre l'ensemble des documents produits dans la partie « Etats financiers » du tome 1 du « rapport sur les comptes 2009 ». Il s'agit désormais de cinq états principaux (voir annexe), à savoir le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres. Les notes annexes et le rapport de révision de l'inspection cantonale des finances font également partie intégrante des états financiers.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009 présentent les résultats suivants :

- Le total du bilan est de 17 353 millions F;
- Le résultat du compte de fonctionnement est de 322 millions F;
- L'investissement net selon le compte d'investissement est de 407 millions F;
- La variation nette des liquidités est de 22 millions F;
- Le total des fonds propres est de 2 955 millions F.

L'approbation des états financiers porte sur leur exactitude et leur conformité au référentiel comptable de l'Etat.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est présentée dans cet article ainsi que dans le tome 1 du « rapport sur les comptes 2009 ». Cette attribution est une opération « après résultat ».

Elle doit être votée de façon distincte, en application de l'art. 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF). La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres du bilan de l'Etat. Au 31 décembre 2009, elle se monte à 905 millions F.

Les investissements nets sont entièrement couverts par l'autofinancement.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2009 sont présentés dans le tome 2 du « rapport sur les comptes 2009 ».

Par crédits supplémentaires, on entend des dépassements au budget de fonctionnement dans des domaines qui avaient déjà fait l'objet d'une dotation budgétaire en 2009.

Par crédits extraordinaires, on entend des dépassements au budget de fonctionnement pour des objets nouveaux qui ne figuraient pas au budget 2009.

Les dépassements de crédit sont totalisés par nature et s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures, hormis les charges de personnel et les dépenses générales qui sont présentées par département. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des centres de responsabilité et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour la même nature.

Pour l'exercice 2009, le budget a été voté pour la première fois par nature à 2 positions. Cette nouvelle pratique implique que la liste des dépassements de crédit a été fortement réduite par rapport aux exercices précédents.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires comprennent :

- les crédits soumis à la commission des finances et acceptés par cette dernière, que le Grand Conseil doit régulariser en application de l'article 49, alinéas 2 et 3, de la LGAF (Tableau I);
- les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 49, alinéa 6, de la LGAF, non soumis à la commission des finances, que le Grand Conseil

doit régulariser dans le cadre de la loi sur le bouclage des comptes, en application de l'article 49, alinéa 7, de la LGAF (amortissements, dépréciations d'actifs et dotations à provision), ainsi que les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 4 du règlement sur les crédits supplémentaires (seuil de matérialité) (Tableau II) ;

- les crédits non soumis à la commission des finances (Tableau III).

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires et extraordinaires.

Les dépassements acceptés par la commission des finances, qui figurent dans la liste (tableau I) en annexe.

Ils se composent de deux types de dépassements : les dépassements résultant d'une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil, et ceux d'ordre technique.

Les dépassements résultant d'une décision du Conseil d'Etat et/ou d'une approbation du Grand Conseil comprennent notamment :

- les rattrapages des caisses de retraite de la police suite à la réorganisation et au passage de la grille de la police à l'échelle salariale normale pour un montant de 39 millions F,
- des coûts de rappels de caisses de pension induits par la mise en place du 13^{ème} salaire pour les employés de l'Etat (10 millions F) et les entités subventionnées (11 millions F),
- des crédits supplémentaires liés au renforcement de la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé, à la croissance des effectifs d'élèves à l'enseignement primaire et au post-obligatoire et aux dépenses de remplacements pour un montant total de 18 millions F.,
- l'entrée en vigueur de la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et morales (LPGIP), a généré un dépassement de 5 millions F sur les intérêts passifs et les frais d'emprunt à l'administration fiscale. Ce dépassement est toutefois entièrement compensé au niveau des charges d'intérêts du département des finances.
- un dépassement de 2 millions F au département de l'économie et de la santé, relatif à la subvention accordée à la fondation des services d'aides et de soins à domiciles (FSASD), dû principalement à la compensation du résultat déficitaire de l'exercice 2009 par l'utilisation de l'excédent 2008, conformément à la loi 10064 et au contrat de prestation signé entre l'Etat de Genève et la fondation,

- le crédit supplémentaire de 14 millions F octroyé pour l'encouragement aux travaux d'économies d'énergie dans le cadre de la mesure de soutien à l'économie 3.1 "chèque2009énergie", a été insuffisant en raison du succès de l'opération. Le dépassement est de 1,7 million F.

Les principaux dépassements d'ordre technique sont les suivants :

- La comptabilisation en 2009 de l'ensemble des compensations financières à verser à la Ville de Genève (9 millions F), suite à la reprise du contrôle du stationnement par la Fondation des parkings, génère un dépassement du même ordre.
- à la suite d'une remarque de l'ICF sur les comptes 2008, certaines charges d'amortissement du département du territoire, essentiellement liées à la renaturation des cours d'eau, ont été reclassées en dépenses générales dans les comptes 2009. Ce problème de comptabilisation de ce type de charges est définitivement réglé et le budget 2010 prend déjà en compte ces reclassements. Il en résulte un dépassement de crédit de 8 millions F sur les dépenses générales du département du territoire.

Le Tableau I en annexe présente la liste exhaustive des autres dépassements (inférieurs à 1 million F). Les justifications de ces dépassements figurent dans les exposés des motifs départementaux.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la commission des finances conformément à l'art 49 al. 6 lettres c à f LGAF se montent à 335 millions (Tableau II).

Les origines des principaux dépassements de crédits sont les suivantes :

- une augmentation des provisions de l'administration fiscale de 101 millions.
- une charge supplémentaire non budgétisée, car imprévisible par nature, de 52 millions F, liée aux pertes de change non réalisées sur les emprunts en monnaie étrangère et aux moins-values non réalisées sur la variation de valeur des swaps. Cette charge est à mettre en regard avec des revenus financiers supplémentaires de 64 millions F.
- La provision pour la couverture du pont LPP de la Police d'un montant de 32 millions F, conformément à la révision de la loi sur la police.
- une augmentation des créances irrécouvrables de 22 millions F.

- la constitution d'une provision pour dépréciation des bâtiments à démolir lors des travaux du CEVA et des trams pour 17 millions F,
- la constitution d'une provision pour dépréciation de la subvention d'investissement accordée à la fondation du Stade de Genève pour 16 millions F.
- un ajustement de 15 millions sur les recettes du projet CEVA, résultant d'une erreur au bilan d'entrée 2008,

Le Tableau II en annexe présente la liste exhaustive des dépassements. Les justifications de ces dépassements figurent dans les exposés des motifs départementaux.

Les crédits qui n'ont pas pu être soumis à la commission des finances se montent à 23 millions (tableau III).

Dans la plupart de cas, ces dépassements de crédit n'ont pu être soumis à la commission des finances en raison des délais. Les principaux dépassements sont les suivants :

- au département des finances, un dépassement des parts et contributions sans affectation d'un montant de 12 millions F, lié au Fond d'équipement communal et à la rétrocession aux communes françaises;
- au département de l'instruction publique, une reclassification comptable sans effet sur le niveau des charges de subventions accordées. Le dépassement de 1 million F résulte d'une erreur de rubrique budgétaire HES au budget 2009;
- un dépassement de 2 millions F est relatif aux frais de placement pour les jeunes de l'office de la jeunesse. Les dernières factures de placement de l'année 2009 étant parvenues tardivement, les services concernés n'ont pas été en mesure d'estimer le dépassement à temps pour le dépôt d'une demande de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances;
- les pertes de l'association Astural (Action pour la jeunesse) pour l'exercice 2008 et celle estimée en 2009 ont été comptabilisées à hauteur de 1 million F, générant un dépassement de crédit du même montant.
- au département de l'économie et de la santé, le montant de l'indemnité de location financement des HUG enregistre un dépassement de 1 million F, en raison notamment d'une différence du taux moyen de la dette de l'Etat utilisé lors de l'élaboration budgétaire et le taux définitif pris en compte pour le calcul effectué lors du bouclage des comptes.

Le Tableau III en annexe présente la liste exhaustive des dépassements. Les justifications de ces dépassements figurent dans les exposés des motifs départementaux.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

Cet article approuve la gestion du Conseil d'Etat telle que décrite dans le rapport de gestion.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Etats financiers (5 états principaux)

Annexe 1 - tableaux principaux

Etat de la performance financière

Compte de fonctionnement

	Note	Compte 2009	Budget 2009	Compte 2008
Revenus fiscaux	7	6'214	5'918	6'157
Revenus provenant de contreprestations	8	482	428	455
Subventions reçues	9	281	271	289
Transferts et dédommagements	10	284	278	276
Autres revenus	11	66	92	67
Revenus non fiscaux		1'113	1'069	1'086
Autres produits	12	323	211	354
Produits Fondation de valorisation	13	111	124	233
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'760	7'322	7'830
Charges de personnel	14	2'082	2'016	1'991
Dépenses générales	15	435	423	384
Subventions accordées	16	3'357	3'451	3'278
Transferts et dédommagements	17	668	671	662
Autres charges	18	861	598	885
Charges Fondation de valorisation	19	76	95	73
CHARGES D'EXPLOITATION		7'479	7'253	7'274
RESULTAT D'EXPLOITATION		281	69	556
Produits financiers	20	394	265	404
Charges financières	21	353	318	464
RESULTAT FINANCIER		41	-54	-60
RESULTAT NET		322	15	496
<i>Dont éléments d'ajustements</i>	22	-50		
Résultat net retraité des éléments d'ajustements		273	15	496

Annexe 1 - tableaux principaux

Etat de la situation financière

Bilan

		Note	31.12.2009	31.12.2008
ACTIF				
Liquidités	PF	23	126	104
Créances résultant de revenus fiscaux	PF	24	1'069	1'985
Créances résultant de revenus non fiscaux	PF	25	125	94
Autres actifs financiers	PF	26	936	789
Comptes de régularisation actifs	PF	27	388	387
Stocks	PF		10	12
ACTIF COURANT			2'654	3'370
Prêts	PF	28	431	420
Participations	PF	29	326	305
Immeubles de placement	PF	30	14	-
Actif non courant au patrimoine financier			770	725
Immobilisations corporelles	PA	31	10'856	10'805
Immobilisations incorporelles	PA	32	74	40
Créances de location-financement	PA	33	1'657	1'758
Prêts	PA	34	70	39
Participations	PA	35	813	774
Subventions d'investissement accordées	PA	36	458	397
Actif non courant au patrimoine administratif			13'929	13'814
ACTIF NON COURANT			14'699	14'540
TOTAL DE L'ACTIF			17'353	17'910
PASSIF				
Fournisseurs et autres créanciers		37	521	696
Autres passifs financiers		38	2'132	2'175
Comptes de régularisation passifs		39	381	337
Emprunts courants		40	2'537	2'209
PASSIF COURANT			5'572	5'417
Emprunts non courants		40	8'192	9'161
Provisions		41	586	660
Autres passifs non courants		42	49	52
PASSIF NON COURANT			8'826	9'873
FONDS ETRANGERS			14'398	15'290
Fonds propres affectés		43	236	204
Réserve conjoncturelle			905	744
Réserve de réévaluation		44	78	63
Fonds propres reportés			1'736	1'609
FONDS PROPRES			2'955	2'620
TOTAL DU PASSIF			17'353	17'910

Annexe 1 - tableaux principaux

Etat des variations de l'actif net / situation nette

	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres reportés	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2008	230	496	171	1'387	2'285
Fonds transférés	-52				-52
Affectations et attributions	26	248		-274	-
Réserve de réévaluation			-108		-108
Résultat net de l'exercice				496	496
Solde au 1er janvier 2009	204	744	63	1'609	2'620
Fonds transférés	-3				-3
Affectations et attributions	34	161		-196	-0
Réserve de réévaluation			15		15
Résultat net de l'exercice				322	322
Solde au 31 décembre 2009	236	905	78	1'736	2'955

Le résultat net, réalisé au titre de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, a été affecté à 50% (2008 - 50%) à la réserve conjoncturelle.

Annexe 1 - tableaux principaux

Tableau des flux de trésorerie

	2009	2008
RESULTAT NET	322	496
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions	46	-216
Amortissements	291	279
Subventions sur créances de location financement	101	105
Moins-value sur sortie d'actifs	1	174
Autres	30	121
Eléments du cycle financier à ajuster :		
Produits financiers	-394	-404
Charges financières	353	464
AUTOFINANCEMENT	751	1'020
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	669	-104
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	1'420	916
Sorties de trésorerie liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-422	-371
Sorties de trésorerie liée à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	-39	-40
Entrées de trésorerie liée aux produits de cession d'immobilisations	14	458
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-135	-160
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	75	86
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-508	-27
FLUX DE TRESORERIE LIBRE	912	889
Produits de l'émission des emprunts à long terme	300	575
Remboursements des emprunts à long terme	-1'257	-1'699
Variation des emprunts souscrits à court terme	124	275
Entrées de trésorerie liée aux intérêts reçus	83	35
Sortie de trésorerie liée aux intérêts payés	-292	-332
Entrées de trésorerie liée aux dividendes reçus	151	121
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-890	-1'026
VARIATION DES LIQUIDITES	22	-137
Liquidités en début d'exercice	104	242
Liquidités en fin d'exercice	126	104

Annexe 1 - tableaux principaux

Compte d'investissement

	<i>Note</i>	Compte 2009	Budget 2009	Compte 2008
Prêts et créances		4	1	32
Créances de location-financement		102	103	105
Subventions acquises		69	74	54
Remboursements de subventions accordées			3	
Transferts d'actifs				438
Cessions d'actifs		15		199
Transferts au patrimoine financier				45
RECETTES D'INVESTISSEMENT	46	190	181	873
Prêts et créances		35	9	7
Participations		32	41	74
Immobilisations corporelles		422	540	406
Immobilisations incorporelles		39	55	40
Subventions accordées		69	175	56
Réduction linéaire au budget			-100	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46	596	720	585
INVESTISSEMENTS, NET	46	407	539	-289